

## **CONSEIL GENERAL DE LA NEUEVILLE**

Séance ordinaire du mercredi 2 décembre 2020, tenue dès 18.30 h au Centre des Deux Thielles Le Landeron.

**Présidence** : M. Jean-Pierre Latscha

**Procès-verbal** : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. J.-P. Latscha, président, FOR : ouvre la séance. Il salue pour cette dernière séance de l'année les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal et la presse présents à cette séance. Puis, il passe la parole au vice-président, M. Luca Longo, qui va lire quelques directives relatives à la situation particulière de la Covid-19.

M. Luca Longo, vice-président, PLR : *« Bonsoir à toutes et à tous, avant de céder la parole au Président du Conseil général M. Jean-Pierre Latscha, il m'a été demandé de vous faire part de quelques mesures sanitaires et d'organisation pour cette séance hors de nos lieux habituels, une fois encore, jamais deux sans trois. C'est donc selon les directives de l'OFSP et du plan sanitaire de l'aula du Centre des Deux-Thielles que je vous rappelle les mesures suivantes : Toutes les personnes présentes doivent porter en tout temps un masque facial. Tout le monde s'est désinfecté ou lavé les mains avant de pénétrer dans la salle. Chacune et chacun en fera de même en sortant. Il n'est pas organisé de vestiaire. Vous êtes ainsi invité-e-s à utiliser le dossier de votre siège. La sortie de la salle se fera par la rampe ouest, c'est-à-dire celle qui est sur votre gauche. Une signalétique a été mise en place à cet effet. Chaque personne ici présente dispose d'une table personnelle. La distance entre chacune et chacun doit être maintenue tout au long de cette séance. Malgré cela, nous nous abstiendrons de nous serrer la main. Je vous rappelle aussi qu'il faut tousser ou éternuer dans un mouchoir à usage unique ou dans le creux du coude, malgré la distance entre vous. Sur chaque table, vous trouverez une bouteille d'eau de 33 cl. Aucun verre n'est fourni. Il vous faudra boire directement à la bouteille. Les bouteilles vides peuvent être laissées sur les tables. Je vous demande par contre de prendre avec vous les bouteilles entamées ou pleines. Il est bien sûr interdit de manger dans la salle. Les personnes qui désirent se rendre aux toilettes le feront par le couloir latéral nord, en longeant le couloir de l'office. Elles rendront M. Vincent A Marca, notre concierge, attentif à cela pour qu'il puisse désinfecter les lieux après chaque passage. Pour les prises de parole, elles se feront uniquement et strictement par le biais des micros à disposition. Il est important d'éviter la dispersion d'aérosols dans son entourage pour la sécurité de tout le monde. Je vous demande donc un peu de patience lorsque les micros voyagent dans la salle. Aucun regroupement de plus de 5 personnes ne sera autorisé dans le foyer. La séance se déroulera sans pause, en évitant autant que possible les suspensions de séance, cas d'urgence excepté. Je vous remercie de votre attention et du respect de ces consignes. Le rappel des mesures étant fait, je cède maintenant la parole au Président du conseil général, Monsieur Jean-Pierre Latscha et vous souhaite une bonne séance. »*

### **Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020
3. Valorisation des places de la Gare et du Marché – Présentation de la stratégie et suite des démarches : information (C. Ferrier)
4. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 4.- par habitant pour la période allant de 2022 à 2031 (plus ou moins CHF 15'300.- par année en fonction de l'évolution démographique locale), en vue de renouveler notre adhésion à l'association Parc Régional Chasseral par la signature de la nouvelle Charte : décision (R. Matti/A. Olivieri)
5. Plan financier 2021 – 2025 : décision (A. Kurth)
6. Budget de fonctionnement 2021, quotité d'impôt : approbation (A. Kurth)
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 153'000.- TTC pour l'achat du local de Jura Bernois Tourisme et son assainissement : décision (A. Olivieri)
8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 295'000.- TTC pour le pavillon funéraire du cimetière de la Blanche Eglise : décision (A. Kurth)
9. Crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour la poursuite des démarches concernant la valorisation des places de la Gare et du Marché – Décompte final : information (C. Ferrier)

10. Crédit-cadre pluriannuel (2 ans) de CHF 520'416.-, pour l'assainissement des infrastructures de transformation et de transport de l'énergie électrique et du réseau de l'éclairage public, et délégation de la compétence au Conseil municipal de libérer les crédits concernant les objets particuliers – Décompte final : information (A. Binggeli)
11. Position CM et décision CG sur la motion PSN (A. Ehrensperger) « Favoriser l'avenir professionnel des jeunes Neuvevillois par un meilleur apprentissage linguistique » (I. Moeschler)
12. Position CM et décision CG sur la motion FOR (S. Orha/M. Ram-Zellweger) « Activer les processus Cité de l'Energie et BEakom » (A. Binggeli)  
Position CM et décision CG sur la motion PSN (A. Ehrensperger) « Labélisation Cité de l'Energie » (A. Binggeli)
13. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (L. Longo) « Création d'une stratégie énergétique à moyen et long terme pour la Commune de La Neuveville » (A. Binggeli)
14. Rapport CM en réponse à la motion PSN (W. Lehmann) « Plan de gestion des déchets » (C. Ferrier)
15. Rapport CM en réponse à la motion FOR (A. Guillaume) « Une amélioration de la sécurité autour des voies CFF » (C. Ferrier)
16. Rapport CM en réponse à la motion PLR (M. Müller / L. Longo) « Tarif des amendes pour les bureaux de vote » (R. Matti)
17. Rapport CM en réponse à la motion FOR (A. Guillaume) « Un contournement du lac de Bienné par le sud » (C. Ferrier)
18. Rapport CM en réponse à la motion PSN (D. Bloch) « Utilisation des produits d'entretien naturels dans les locaux administratifs » (A. Kurth)
19. Rapport CM en réponse à la motion FOR (J.-P. Latscha) « Zones 30 km/h » (C. Ferrier)
20. Rapport CM en réponse à la motion PLR (M. Burdet / A. Gorgé) « Cimetière » (A. Kurth)
21. Interventions parlementaires et développements
22. Questions simples et traitement
23. Communications

## **1. Appel**

L'appel nominal fait constater la présence de 33 conseillères et conseillers.

<b>Forum Neuvevillois (FOR)</b>	: Mmes Känel Céline, Michel Tamara, Orha Sanda, Ram-Zellweger Mathilde MM. Yann Chapuis, Guillaume Alain, Hofstetter Michaël, Nicolet Christophe, Olivieri Giuseppe, Schaffter Virginien, Schleppey Aurèle, Weber Stéphane
<b>Parti Libéral Radical (PLR)</b>	: Mmes Andrey Odyle, Chevailler Monique, Imer Milly MM. Burdet Michel, Burkhalter Luc, Daep Martin, Gorgé André, Kurth Roland, Longo Luca, Morand Patrick
<b>Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)</b>	: Mmes Bloch Denise, Moeschler Mondine, Petrig Anna Valentina, Stoepfer Véronique, Wingo Céleste MM. A Marca Patrice, Ehrensperger Albrecht, Friedli Paul, Lehmann Willy, Schori Christophe
<b>Excusées</b>	: Mmes Müller Maryse (PLR), Wingo Adèle (PSN)

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020**

***Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans modification.***

## **3. Valorisation des places de la Gare et du Marché – Présentation de la stratégie et suite des démarches : information (C. Ferrier)**

Message du Conseil général : « Le 30 septembre 2020, la vision directrice et le masterplan concernant le futur aménagement des places de la Gare et du Marché ont été présentés au Conseil général. Le décompte final concernant le crédit de CHF 150'000.- octroyé le 20 mars 2019 est également présenté au Conseil général pour information. Dans le cadre de ce crédit, un mandat a été attribué au bureau

*RWB SA pour l'établissement d'une stratégie permettant de donner suite à la vision directrice et au masterplan établis lors des ateliers du mois de février 2020. Le Conseil municipal souhaite informer le Conseil général de la stratégie prévue pour garantir la suite des démarches qui permettront l'élaboration et la réalisation de projets cohérents et fédérateurs sur les places de la Gare et du Marché. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : passe la parole à M. G. Maradan du bureau RWB pour une présentation de la stratégie de la mise en œuvre de la vision directrice que le Conseil municipal tenait à présenter ce soir lors de cette dernière séance de l'année.

M. G. Maradan, bureau RWB : débute par la présentation des 4 secteurs du masterplan. Pour rappel, le secteur 1 englobe les places de la Gare et du Marché ainsi que les deux rues perpendiculaires, le secteur 2 englobe un îlot bâti dans lequel se situe la Poste, le secteur 3 comprend des villas de maître avec jardin, y compris le bâtiment de la Coop. Le secteur 4 est le quai à marchandises de la gare de La Neuveville. Le développement des projets sera différent et le but est de présenter comment ceux-ci peuvent se développer dans ces 4 secteurs. Le secteur 1 fera l'objet d'un projet public, donc un projet de requalifications des espaces publics. Le secteur 2, qui touche à des parcelles privées, est un projet d'architecture, qui doit se faire en corrélation avec les différents partenaires. La même stratégie est applicable au secteur 3 sur lequel se situe le bâtiment de la Coop. Pour le secteur 4, il y a un plus grand projet sur le quai de la gare. Un projet public et privé pourrait être développé et là aussi un projet d'architecture et non un projet d'espaces publics. Le bâtiment de la gare est inclus à la réflexion, qui appartient à la commune et qui serait un projet d'architecture. La stratégie présentée ce soir est la conduite parallèle des différents dossiers et différents secteurs en fonction des projets avec une vision globale donnée par la vision directrice, en évitant de lier les projets les uns aux autres afin d'éviter, en cas de retard dans un projet, que cela ralentisse tous les autres. Il est donc recommandé à la commune de débiter par le secteur 1, qui est presque entièrement en mains publiques, d'avancer en parallèle sur les secteurs 2 et 3 avec les propriétaires privés (Poste / Coop) et d'avance également en parallèle sur le secteur 4 avec une recherche d'investisseurs en vue des constructions sur le quai de la gare. Pour le bâtiment de la gare, il peut être mené en tout temps en fonction des capacités financières de la commune. Pour le secteur 1, qui est celui de la place du Marché et de la place de la Gare, il est l'élément central de la vision directrice, l'articulation entre la vieille ville, la gare, le lac et les quartiers de La Neuveville. Il est l'espace parcouru par tous les habitants mais également le premier lieu par lequel transitent les visiteurs arrivant à La Neuveville. Le secteur étant presque entièrement propriété foncière de la commune, les démarches sont facilitées sur ce secteur. Le périmètre proposé permet de régler toutes les problématiques relatives au fonctionnement des rues et places et en parallèle de requalifier le domaine public communal. Dans le périmètre du secteur 1, la Poste et les CFF ne sont pas en mains publiques et doivent faire l'objet de discussions. La stratégie proposée pour ce secteur est de lancer un concours SIA 142 pour la requalification des espaces publics dont le programme permettra de requalifier l'entier des espaces publics en tenant compte des caractéristiques des lieux et de leurs usagers, de résoudre les problématiques relatives aux accès pour les différents modes de déplacements, de résoudre par étapes, les problématiques liées au stationnement dans le secteur et de résoudre les questions de propriété foncière. Une problématique qui devra être traitée en amont du lancement du concours est la clarification des éléments relatifs à la mobilité. Cela concerne la relocalisation du stationnement, qui est imaginé en deux poches, à savoir dans le secteur de la place du marché et celle à proximité du lac (Rousseau). Le but serait d'intégrer ces éléments au cahier des charges du programme du concours. Il est également conseillé d'entrer rapidement en contact avec les propriétaires fonciers concernés par cette requalification afin de clarifier la propriété et les usages de la rue située à l'est de la poste, de clarifier la propriété et les usages des alentours du magasin AVEC, de chercher l'adhésion des propriétaires au processus du projet en amont de son lancement et de chercher une éventuelle participation financière des propriétaires au projet de requalification. Suite à la décision du Conseil général du 30 septembre 2020 relative à l'acquisition de la parcelle 1312, il est conseillé d'intégrer ladite parcelle au périmètre du concours afin de disposer d'un élément vert dans le programme du concours dans un secteur de centre dense plutôt minéral, de maintenir la parcelle peu ou pas bâtie pour qu'elle puisse pleinement jouer son rôle de parc public et d'offrir un espace que la population puisse s'approprier dans un secteur où les différents flux de mobilité sont importants. M. G. Maradan poursuit par la stratégie pour le bâtiment de la gare, qui est de le rénover, tout en maintenant un programme public au centre du projet. Le centre d'animation jeunesse (CAJ) est en ce sens un programme intéressant dans un bâtiment d'une ancienne gare. Il s'agit d'un projet d'architecture pour lequel un programme spécifique doit être établi avec les usagers et non d'un programme de requalification d'espaces publics. Il faut dissocier le projet de requalification des espaces publics de celui de la rénovation du bâtiment de la gare. Ces deux projets ne sont pas de même nature et peuvent être temporellement dissociés. Pour la stratégie des secteurs 2 et 3, les procédures ne sont pas du même ordre que celle retenue pour le secteur 1. Pour le secteur 2, la

stratégie est la définition d'un programme par les propriétaires, avec la collaboration de la commune, la réalisation d'un concours puis l'établissement d'un plan de quartier. Pour le secteur 3, peu de modification si ce n'est l'éventuelle disparition du bâtiment de la Coop et la requalification de cette parcelle. Les procédures pour les secteurs 2 et 3 peuvent être menées en parallèle du processus du projet du secteur 1. L'important est de ne pas lier et/ou conditionner le projet public à la réalisation des projets privés afin d'éviter les blocages éventuels. En ce qui concerne la stratégie du secteur 4, la procédure n'est pas du même ordre que celle retenue pour le secteur 1. Le but est de rechercher un investisseur, développer un projet architectural et établir un plan de quartier. La procédure pour ce secteur peut être menée en parallèle du processus de projet du secteur 1. Il présente le planning général et précise que tous les éléments peuvent être menés de front et c'est une priorisation de ces éléments qui doit être faite.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : remercie M. G. Maradan pour cette présentation et demande s'il y a des questions relatives à ce sujet.

M. M. Hofstetter, FOR : remercie M. G. Maradan pour cette présentation. Il souhaite savoir si une réflexion a été menée sachant que dans la présentation il a été indiqué que les parkings du secteur 1 seraient possiblement intégrés dans le secteur 4 et que, si les travaux du secteur 1 débutaient avant, comment se passerait le stationnement.

M. G. Maradan, bureau RWB : indique que ce sont des éléments qui doivent être vérifiés en amont du lancement du concours. Il répond que l'idée est de profiter des terrains qui sont en mains publiques afin de faire un parking en attendant la construction des projets privés. Une poche du côté de la gare aux marchandises a été identifiée, qui pourrait être organisée mieux et qui pourrait accueillir une partie des places de parc situées actuellement sur la place du Marché. Il n'est pas envisagé de supprimer le stationnement complet de la Place du Marché.

**Le Conseil général prend acte de cette présentation.**

**4. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 4.- par habitant pour la période allant de 2022 à 2031 (plus ou moins CHF 15'300.- par année en fonction de l'évolution démographique locale), en vue de renouveler notre adhésion à l'association Parc Régional Chasseral par la signature de la nouvelle Charte : décision (R. Matti/A. Olivieri)**

---

Message du Conseil municipal : « *Les parcs naturels régionaux sont un concept relativement récent en Suisse. Ce n'est qu'en 2006 que notre pays s'est doté des textes de loi définissant leur cadre d'activités. La révision de la loi sur la Protection de la Nature reconnaît depuis trois types de parcs : les parcs nationaux, les parcs périurbains et les parcs naturels régionaux. Seuls les parcs répondant aux critères sont reconnus et soutenus financièrement par la Confédération. Le Chasseral dispose de sérieux atouts : un nom, largement connu, symbolisé par l'antenne. Mais aussi un très riche patrimoine, industriel bien sûr, mais encore forestier, agricole, touristique, environnemental, culinaire, géographique et évidemment, humain. Le Parc Régional Chasseral, pour lequel les travaux de réflexion ont commencé dès 1998, existe formellement en tant qu'association depuis 2001. En 2010, notre Commune avait décidé d'adhérer au Parc Régional Chasseral en signant la Charte qui lui avait été proposée. Ce document donnant les grandes orientations du parc, ses principes d'action et son organisation arrive en fin de validité. Le Parc Régional Chasseral a été reconnu officiellement par la Confédération comme "Parc naturel régional d'importance nationale". Cette reconnaissance n'est pas simplement verbale. Elle s'appuie sur une analyse objective et dûment quantifiée de critères bien précis à respecter et, sur les neufs premiers projets présentés, celui du Parc Régional Chasseral avait obtenu une moyenne supérieure aux autres. Après cette première reconnaissance fédérale pour la période 2012-2021, le Parc naturel régional Chasseral doit aujourd'hui renouveler le label fédéral pour les 10 ans à venir sur la base d'une nouvelle Charte. Celle-ci contient les grands axes de travail, les champs d'action et le positionnement du Parc par rapport aux autres acteurs et institutions de la région pour les dix prochaines années. Elle ne décrit en revanche pas de projets concrets: ceux-ci figurent dans les projets 2020-2024 et dans les rapports d'activités annuels. Ainsi, les législatifs des communes membres, qui forment actuellement le Parc Régional Chasseral, sont appelés à s'engager à renouveler leur adhésion et ainsi à continuer de verser une contribution annuelle de CHF 4.- par an et par habitant pour une période allant de 2022 à 2031. L'engagement financier des communes est ferme pour la durée susmentionnée. Cette approbation se formalisera ensuite par la signature du contrat du Parc, qui est partie intégrante de cette Charte. L'ensemble sera enfin soumis à la Confédération comme demande de renouvellement du label au premier semestre 2021. Développement et argumentaire :*

*Depuis sa création officielle en 2001, l'association du Parc Régional Chasseral a déjà mené, soutenu ou réalisé un certain nombre de projets concrets dans ses quatre domaines de prédilection : Nature et paysage (protection et mise en valeur de la végétation sommitale, réintroduction du sabot de vénus, etc.). Développement régional économique et touristique (labellisation de produits régionaux tels les vins neuvevillois, parcours VTT, réseau équestre, promotion des produits régionaux, visites guidées, etc.). Gestion des transports et flux (signalisation des métairies et schéma de circulation, nouvelle ligne de bus Nods-Chasseral, brochure de promotion des transports publics). Education, sensibilisation, travail avec les écoles, organisation de semaines hors cadre, visites guidées chez des producteurs dans le cadre de la semaine du goût, campagnes éducatives, etc.). Conclusion et proposition du Conseil municipal : Parce que le Conseil municipal est convaincu que c'est un beau projet qu'il faut continuer soutenir, il demande au Conseil général d'approuver la dépense périodique annuelle de CHF 4.- par habitant (c'est-à-dire plus ou moins CHF 15'300.- par année en fonction des fluctuations démographiques), ce qui permettra le renouvellement de l'adhésion de La Neuveville à la Charte de l'association du Parc Régional Chasseral pour une période allant de 2022 à 2031. »*

M. A. Olivieri, conseiller municipal : encourage à accepter cette demande et passe la parole à M. F. Vogelsperger, directeur du Parc Régional Chasseral, pour une brève présentation. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. F. Vogelsperger, directeur du Parc Régional Chasseral : fait une présentation sur le Parc Régional Chasseral. Il indique que le Parc existe depuis 20 ans et tous les 10 ans, son label est remis en cause. Il rappelle que la dernière fois que La Neuveville s'est prononcée sur cet objet, c'était en 2008 et à l'unanimité. Il se permet de proposer ce renouvellement pour 10 ans, suite à une évaluation en 2019 par l'Université de Berne, qui a souligné l'importance des retombées sur le territoire et préconise la poursuite des activités menées en les intensifiant au niveau des projets économiques et en élargissant les publics touchés. Il ajoute qu'il existe 19 parcs en Suisse, qui représentent 13 % de la surface du pays et sont des territoires d'exception. Les parcs sont un outil de développement durable. Il évoque ensuite quelques exemples de résultats concrets à La Neuveville, à savoir que 72 écoliers ont participé à Graine de chercheurs entre 2017 et 2019 avec 4 arbres fruitiers haute-tige plantés et 9 nichoirs à hirondelles construits et posés, la labellisation "Parcs suisses" de vins produits par le Domaine de la Ville de Berne et Chez Auberson & Fils, 53 hectares de vignes enregistrées au Réseau écologique et 50 nichoirs à torcols installés depuis 2017. Il informe que le Parc est composé actuellement de 21 communes et que 3 communes souhaitent l'intégrer, soit Twann-Tüscherz, Evilard-Macolin et Neuchâtel avec les zones forestières de Peseux, Valangin, Chaumont et Corcelles-Cormondèche. Les moyens financiers sont proportionnels au territoire. Un Conseil consultatif sera créé avec un représentant de chaque commune. Il énumère les thèmes stratégiques sur lesquels le parc va travailler, soit la nature et la biodiversité, le patrimoine et le paysage, la sensibilisation et la participation, les partenariats et la gestion, la recherche et le développement, l'économie et la durabilité. Pour le financement, le budget du parc est de 2,5 millions par an avec une équipe de 15 collaborateurs dont 10 à plein temps. La grande majorité des fonds sont externes à la région et proviennent à 50 % de la Confédération, à 27 % des cantons de Berne et Neuchâtel, à 17 % des membres et de fonds privés et à 6 % des communes. La cotisation de la commune est de CHF 4.- par habitant par année. Ce montant reste inchangé et assuré pour les 10 ans à venir. Il rappelle que CHF 1.- versé par les communes et les membres représente CHF 11.- pour la région. Le renouvellement de l'adhésion assure un apport financier pour la région, soutient des actions concrètes, agit localement dans les communes et permet de rester dans le périmètre du parc. Il termine en remerciant l'assistance pour son attention et se tient à disposition pour les questions.

M. A. Schleppey, FOR : souhaite savoir si l'Île St-Pierre fait partie du patrimoine.

M. F. Vogelsperger, directeur du Parc Régional Chasseral : répond que c'est effectivement le cas parce que l'extrémité de l'Île fait partie de la commune territoriale de Twann-Tüscherz.

Mme C. Känel, FOR : souhaiterait plus de précisions sur les activités des 15 collaborateurs.

M. F. Vogelsperger, directeur du Parc Régional Chasseral : rappelle que c'est 15 collaborateurs dont 10 équivalents plein temps. Il ajoute que les projets du parc sont développés par les collaborateurs spécialisés dans divers domaines.

Mme C. Känel, FOR : demande quelles sont les qualifications des collaborateurs?

M. F. Vogelsperger, directeur du Parc Régional Chasseral : répond qu'il y a 4 pôles d'activité, à savoir un pôle nature, un pôle paysage et patrimoine, un pôle éducation à l'environnement et un autre pôle qui concerne les produits du terroir. Il y a aussi des personnes chargées du développement économique et de la communication.

Mme C. Känel, FOR : relève que le Chasseral est très connu et le Parc Régional Chasseral l'est moins. Elle indique que c'est un beau projet et trouve qu'il serait bien que les gens soient plus informés sur les activités afin que le Parc se fasse vraiment connaître.

M. W. Lehmann, PSN : demande s'il y a un projet de fusion entre le Parc du Doubs et le Parc Régional Chasseral.

M. F. Vogelsperger, directeur du Parc Régional Chasseral : répond que les deux parcs sont limitrophes. Il y a des collaborations opérationnelles sur certains projets mais qu'il n'y a à moyen terme aucune vision et volonté de fusion entre les deux organisations liées à une question politique.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande de contracter une dépense périodique de CHF 4.- par habitant pour la période allant de 2022 à 2031 (plus ou moins CHF 15'300.- par année en fonction de l'évolution démographique locale), en vue de renouveler notre adhésion à l'association Parc Régional Chasseral.**

## 5. Plan financier 2021 – 2025 : décision (A. Kurth)

---

M. A. Kurth, conseiller municipal : relève qu'avant de commenter les documents reçus, il remercie brièvement le service des finances pour le travail et l'effort consentis durant cette année bien particulière. Il informe que ce service aura été passablement sollicité, visité avec une fréquence au guichet qui a atteint un record sans précédent suite à la vente des bons "Oouh!". Il indique que, la fréquence au guichet a doublé et 30'000 bons ont été imprimés. Il informe pour l'anecdote qu'une personne a acheté en une seule fois 1'200 bons "Oouh!". Il continue en informant qu'au service des finances, depuis 3 ans, un audit externe annuel est réalisé par la société PWC, qui a rendu son rapport actuel et souligne une bonne tenue des comptes. Il remercie M. D. Honsberger qui facilite grandement la lecture de ce document. Il poursuit par la synthèse des investissements à la page n°7 et relève que l'investissement le plus lourd pour les prochaines années sera le projet du chemin des Prés-Guëtins. Les coûts de CHF 7'000'000.- relatifs à ce projet seront répartis sur plusieurs années. Le début des travaux est prévu pour 2022. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Morand, PLR : *« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, avec une enveloppe totale prévue de CHF 35'932'000.- pour la période allant de 2021 à 2025, la barre est haute. Elle dépasse les capacités de financement de la Commune. La réalité du terrain nous rappelle toutefois que les investissements prévus ne peuvent généralement pas être mis en œuvre comme formulés, faute de ressources communales suffisantes et malgré un nombre d'employés de la commune stable de 76 personnes (61,04 postes à plein temps). Ce qui, il faut une fois encore le relever, est pas mal pour une petite bourgade de 3'800 âmes comme la nôtre. Plus sérieusement, le déroulement normal des activités 2021 devrait permettre des investissements de CHF 3'910'000.- financés à hauteur de CHF 1'830'000.- par l'impôt et pour CHF 2'080'000.- au moyen de financements externes. En ce qui concerne la suite et le total de 18'400'000.- évoqués dans le catalogue des investissements pour la période allant jusqu'à 2025, la fraction libérale-radical tient à rappeler ici que nos emprunts actuels se chiffrent déjà à près de CHF 11'000'000.-. Ce plan financier trouve néanmoins l'approbation de la fraction libérale-radical. Notre fraction recommande donc d'accepter le plan financier 2021-2025 proposé. »*

M. A. Guillaume, FOR : *« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il y a 4 ans, lorsque j'ai commencé mon mandat de conseiller général, le plan financier, ou plutôt le catalogue des investissements, ressemblait à une liste de vœux pour Noël. Depuis, l'administration communale, et en particulier notre administrateur des finances, ont fait un gros travail d'élagage du sapin (osons-le, on est bientôt à Noël !). Ce plan prévoit la poursuite du rattrapage en matière de réfection des routes et équipements, mais aussi, et surtout, les investissements dans les projets prioritaires que sont le réaménagement de St-Joux et la place de la Gare. Les investissements prévus pour ces 5 prochaines*

années se montent en moyenne à CHF 4.5 millions, à financer pour moitié par les impôts et pour moitié par les produits des services. Ce plan est ambitieux, tant en termes de ressources à affecter aux projets qu'en termes financiers. Au vu de la situation actuelle, je considère que ce plan est un bon outil de travail. Il devra toutefois être revu régulièrement, à la lumière de l'évolution financière de notre cité et si nécessaire des priorités devront être fixées. Je parlais de catalogue d'investissements plutôt que de plan financier, car un plan financier contient aussi un compte de résultats, un bilan et un tableau des flux de trésorerie prévisionnels. Nous en avons parlé lors de notre dernière séance de commission financière et j'espère que nous pourrions discuter d'un plan financier complet l'année prochaine. Au nom de Forum neuvevillois, je propose d'approuver ce plan financier, ou plutôt ce catalogue d'investissements 2021 – 2025, et en remercie ses auteurs. »

Mme D. Bloch, PSN : « Je me rallie à ce qui a été dit par mes collègues sur le côté catalogue de Noël du catalogue des investissements, qui n'est généralement pas tenu, car la charge de travail pour les collaborateurs de la commune n'est pas prise en compte. Un nouvel aspect devra être prise en compte : avec l'arrivée du parti des verts, plébiscitée par la population, la variable développement durable devra encore mieux être prise en compte. Pour terminer, le Parti socialiste neuvevillois salue l'effort de synthèse et la définition des priorités claires décrites dans le rapport d'accompagnement. Il recommande l'acceptation du plan financier qui découle du catalogue des investissements. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 32 voix favorables et une abstention, le Conseil général accepte le plan financier 2021-2025.**

## **6. Budget de fonctionnement 2021, quotité d'impôt : approbation (A. Kurth)**

---

M. A. Kurth, conseiller municipal : indique que la synthèse du budget se trouve en page n°6. Il relève que, pour l'élaboration de ce budget, il a fallu tenir compte de plusieurs éléments qui n'étaient pas forcément prévus. Il ajoute que l'impact de la Covid-19 sur les recettes fiscales futures et la volonté de maintenir la quotité d'impôts a rendu l'élaboration compliquée. Il rappelle que la commission des finances a participé à l'élaboration de ce budget et l'en remercie. Il poursuit en relevant que la quotité d'impôt à La Neuveville est de 1.65 et souhaite donner des exemples par rapport aux communes environnantes. Dans le Seeland, sur les 42 communes, 16 communes ont une quotité inférieure à la nôtre. Dans la partie Jura bernois, composée de 40 communes, seulement 3 communes ont une quotité inférieure à la nôtre et pour le grand Bienne (Bienne et ses alentours) composé de 19 communes, 8 communes ont une quotité inférieure à La Neuveville. Le champion de la quotité fiscale est la Commune de Gampelen avec une quotité de 1.19. Il informe que, suite aux circonstances, avec M. D. Honsberger, ils ont pris contact avec les bons contribuables neuvevillois, pour les écouter, anticiper leurs informations en vue d'élaborer le budget et les rassurer. Il relève que le déficit structurel est toujours actuel et, comme le montre le budget 2021, le souhait de la commission des finances est de retrouver l'équilibre budgétaire au plus vite. Il termine en indiquant qu'en résumé, il y aura certainement des diminutions fiscales liées à la pandémie, il y aura des recettes supplémentaires sur la valeur immobilière et des recettes extraordinaires. Le budget est présenté de façon réaliste et il pense pouvoir le tenir. Il demande l'entrée en matière.

M. P. Morand, PLR : « Restons dans le ton, donc chaque franc dépensé doit être gagné et gagné ne signifie pas être subventionné. La quotité inchangée, comme aussi la taxe immobilière et les taxes communales se totalisent par un déficit structurel qu'il faudra absolument éliminer par une gestion rigoureuse en 2021. Comme relevé antérieurement pour le plan financier 2021-2025, la dotation en personnel demeure dans la lignée, c'est-à-dire généreuse. Le rapport préliminaire au budget 2021 est clair : il faut redéfinir nos priorités et surtout essayer de trouver des synergies partout où c'est possible, donc il faut s'imprégner d'un paragraphe sur la page 4 où il est écrit : L'équilibre budgétaire, même s'il ne peut être atteint au budget 2021, représente l'objectif à atteindre pour la commission des finances et pour le Conseil municipal. Tout doit être mis en œuvre pour y arriver." Ce même rapport préliminaire, dans son ensemble, donne le ton : 2021 sera une année de labeur rigoureux, cadencé par les incontournables imprévus de la situation sanitaire et économique actuelle. Aucune marge de tolérance ne subsiste si nous voulons garder notre confort relatif. Malgré les rappels précédents, la fraction libérale-radical recommande l'acceptation du budget de fonctionnement 2021 tel que soumis. »

M. A. Guillaume, FOR : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le budget 2021 de notre commune présente un résultat presque à l'équilibre, soit une perte de CHF 68'000.- environ. Ce résultat inclut toutefois des dissolutions de réserves et provisions pour un peu plus de CHF 2.7 millions. Le résultat opérationnel, qu'on trouve en page 12, montre une perte de CHF 2.8 millions. Cette perte doit être nuancée par le fait que la baisse des produits d'impôts sera, on l'espère, temporaire et de courte durée. Il faut aussi souligner que les charges sont en général estimées de façon prudente. Néanmoins, il est important de viser l'équilibre budgétaire à moyen terme, c'est à dire d'ici 2 à 3 ans, afin de ne pas risquer de devoir prendre des mesures dans l'urgence. Il sera donc important que le nouveau conseil municipal garde cet objectif en tête dès son entrée en fonction. J'encourage les conseillers généraux qui ne l'auraient pas fait et aussi et surtout les nouveaux élus, à lire au moins les 12 premières pages de ce budget. Il n'y a pas trop de chiffres, mais plutôt des commentaires clairs qui permettent de comprendre la situation financière de notre ville, sans avoir un master en comptabilité publique. Au nom de Forum neuvevillois, je propose d'accepter ce budget 2021, avec remerciements à ses auteurs. »

Mme D. Bloch, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois accepte le budget et est conscient qu'il est essentiel de viser l'équilibre et d'être attentifs à nos dépenses. Toutefois, en cette période particulière, impactée par la Covid-19 en 2021 avec des conséquences à prévoir pour 2022, il préfère que le Conseil municipal recherche des solutions créatives et positives, pratique une politique de relance plutôt que de privilégier l'austérité. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **A l'unanimité, le Conseil général accepte le budget 2021 avec la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux ainsi que le taux de la taxe immobilière qui restent inchangés par rapport à 2020.**

#### **7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 153'000.- TTC pour l'achat du local de Jura Bernois Tourisme et son assainissement : décision (A. Olivieri)**

Message du Conseil municipal : « Jura bernois Tourisme (JBT) se positionne actuellement sur son avenir. La mise en place et les frais d'exploitation d'un bureau d'accueil sont indépendants du soutien annuel des communes de CHF 3.50 par habitant/année. Ces prestations supplémentaires souhaitées par certaines communes, comme la nôtre, nécessitent des financements additionnels qui doivent couvrir toutes les charges. Ainsi, JBT propose à notre Commune d'acquérir son local situé à la rue du Marché 4. JBT a besoin d'une réponse de notre part cette année encore. Notre décision déterminera sa stratégie à venir, qui pourrait impliquer la fermeture du local en cas de renonciation de notre part à l'acheter. La Municipalité de La Neuveville, la Société de développement et JBT se sont réunis début mars 2020 pour parler du projet d'avenir sur l'accueil touristique à La Neuveville. Lors de cet entretien, il a été admis que la localisation du bureau de JBT à la rue du Marché 4 devait être maintenue. L'objectif est de créer une maison des saveurs pour promouvoir les produits locaux. Celle-ci ferait office de point d'information touristique et de lieu de rencontre convivial où visiteurs et habitants pourraient déguster les spécialités et les vins du terroir, le tout à un bas loyer. Afin de définir un concept complet, un groupe de travail pourrait être créé début 2021 par les autorités nouvellement élues. JBT a fait une proposition de rachat de son local, dont le prix est fixé à CHF 110'000.-, c'est-à-dire le montant payé par cette institution en 2001, lors de son acquisition. Les frais de transaction sont estimés à CHF 3'000.-. Le loyer s'élèverait à environ CHF 500.- par mois, charges comprises. La commission des finances a été consultée et préavisé favorablement l'achat de ce local (frais de transaction y compris) ainsi que le montant estimé à CHF 40'000.- pour son assainissement. Les coûts : Achat du local et frais de transaction : CHF 113'000.-, Assainissement : CHF 40'000.- Conclusions : Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver la demande le crédit d'engagement de CHF 153'000.- TTC comprenant CHF 113'000.- pour l'achat du local de Jura bernois tourisme (frais de transaction y compris) et CHF 40'000.- pour son assainissement. »

M. A. Olivieri, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. R. Kurth, PLR : « Nous venons d'accepter l'adhésion au Parc Régional Chasseral et pour continuer dans la même logique, l'achat de ce local est une excellente opportunité de promouvoir le tourisme et les produits locaux. Le Parti libéral-radical recommande vivement l'acceptation de ce crédit d'engagement. »

M. P. a. Marca, PSN : demande au nom du Parti socialiste neuvevillois d'accepter ce crédit.

M. S. Weber, FOR : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, quelle belle opportunité qui nous est présentée aujourd'hui. Cet ancien office de Jura Bernois Tourisme offre une surface ni trop grande, ni trop petite pour ses futures activités, situé en plein centre de votre ville, au fil de la plus belle rue de notre cité, d'un accès facile, au rez, tout d'abord pour les piétons, à l'abri de la circulation et une surface extérieure offrant quelques avantages. Avec deux grandes vitrines, à gauche et à droite de la porte d'entrée, permettant diverses annonces pour nos sociétés locales, commerçants et artisans. Forum Neuvevillois vous recommande d'accepter ce crédit d'engagement de CHF 153'000.-. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 153'000.- TTC requise.**

#### **8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 295'000.- TTC pour le pavillon funéraire du cimetière de la Blanche Eglise : décision (A. Kurth)**

Message du Conseil municipal : « La dernière rénovation du pavillon actuel date de 1985. Suite à la visite d'autres lieux de recueillement, il a été constaté que les édifices funéraires avaient bien évolué ces dernières 30 années. Le projet de transformation du bâtiment actuel respecte son aspect extérieur et prévoit la création de deux chambres funéraires, chacune munie d'un catafalque. Ces meubles seront en panneaux isolants de haute qualité en résine synthétique, avec des bords massifs, et un intérieur revêtu de résine synthétique Argolite. Un système de refroidissement est prévu. Ces deux chambres funéraires seront séparées par une paroi amovible afin de pouvoir utiliser la totalité de l'espace en cas d'utilisation pour un seul défunt. La deuxième partie de la transformation porte sur la création d'une salle de recueil de 20 m2. Les familles pourront s'y réunir en toute intimité. Cette salle pourra également être agrandie par l'ouverture d'une paroi frontale amovible donnant sur la terrasse couverte. Le salon, y compris la terrasse couverte, représente une surface d'environ 50 m2. Cet endroit permettra aussi d'accueillir les différents groupes instrumentaux qui se produisent dans à la Blanche Eglise et leur servir de vestiaire et de dépôt d'instruments. Pour finir, il est prévu de construire 3 WC publics (femmes, hommes et handicapés). Ces installations seront particulièrement utiles pour les visiteurs de la Blanche Eglise, les spectateurs des concerts, ainsi que par les visiteurs du cimetière. Un bureau d'architecture a estimé les coûts à CHF 295'000.- (CHF 147'500.- par chambre funéraire). A titre de comparaison, le nouveau centre funéraire de St-Aubin – Sauges a coûté CHF 165'000.- par chambre. Ce nouveau pavillon funéraire devrait pouvoir accueillir tous les défunts indépendamment de leur confession. Finalement, afin de réduire ou de couvrir les frais de fonctionnement, la structure des émoluments devrait ensuite être revue. Le Service des monuments historiques a été contacté et, bien que n'ayant pas pris de position formelle, considère ce projet comme acceptable pour autant que nous gardions la structure du toit du bâtiment actuel. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver le crédit requis. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : passe la parole à M. D. Honsberger, qui s'est occupé du projet.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : relève que cette demande est la suite à la motion déposée. Il réalise une brève présentation du projet de rénovation du pavillon funéraire du cimetière de la Blanche Eglise. Il informe que les chambres funéraires vont être rénovées et qu'une salle de recueil qui sera possiblement utilisée pour les musiciens, sera créée sur le côté ouest du cimetière. Il remercie MM. Gorgé et Burdet de l'avoir accompagné dans ce projet. Il poursuit en relevant que les deux chambres funéraires actuelles sont rarement utilisées en même temps. Une paroi amovible séparera les deux chambres et permettra plus d'espace. Une grande salle va être créée et la partie extérieure devant celle-ci sera couverte et pourra être exploitée durant les beaux jours. A l'intérieur de ce pavillon, trois WC pour hommes, femmes et handicapés, seront ouverts au public. Il ajoute que le coût d'un seul catafalque est de CHF 55'000.-.

Mme D. Bloch, PSN : demande s'il y aura du chauffage dans la salle de réunion.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : répond que cette salle sera tempérée par un chauffage d'appoint.

M. A. Gorgé, PLR : « Pour que La Neuveville dispose d'un site funéraire adéquat, nous avons effectué des visites au site récent de St-Aubin-Sauges ainsi qu'au crématoire de Bienne. Après comparaison, il en est résulté le projet présenté aujourd'hui que le Parti libéral-radical vous demande d'accepter pour le montant de CHF 295'000.-. Ce crédit comprend la rénovation complète de deux chambres funéraires avec catafalque et la création d'une salle de recueillement, notamment pour les cérémonies laïques, ou de salle de réunion pour les artistes donnant des concerts à la Blanche Eglise. La rénovation de ce pavillon est, à notre avis, tout à fait judicieuse et nécessaire. »

Mme M. Ram-Zellweger, FOR : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, au nom de Forum neuvevillois, merci au Conseil municipal et à M. Didier Honsberger d'avoir travaillé à la modernisation du pavillon funéraire du cimetière de la Blanche Eglise. La nouvelle architecture envisagée est harmonieuse. Espérons qu'elle aidera les familles endeuillées à s'apaiser. Celles-ci seront accueillies indépendamment de leur confession, ce qui est un autre point positif. En comparaison de projets similaires, le crédit d'engagement de CHF 295'000.- semble adéquat et proportionné. Au vu de tous ces éléments, Forum neuvevillois vous propose de l'accepter. »

M. P. Friedli, PSN : recommande au nom du Parti socialiste neuvevillois d'accepter cette demande de crédit d'engagement pour ce projet. Il souligne qu'il est important de pouvoir accueillir les personnes défuntes et leur famille dans de bonnes conditions.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande de crédit d'engagement de CHF 295'000.- TTC pour le pavillon funéraire du cimetière de la Blanche Eglise.**

#### **9. Crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour la poursuite des démarches concernant la valorisation des places de la Gare et du Marché – Décompte final : information (C. Ferrier)**

Message du Conseil municipal : « Le 5 décembre 2018, l'avant-avant-projet de valorisation des places de la Gare et du Marché a été présenté au Conseil général. Lors de sa séance du 20 mars 2019, le Conseil général a approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour la poursuite des démarches concernant la valorisation des places de la Gare et du Marché. La vision directrice et le masterplan élaborés entre le 20 mars 2019 et le mois de juin 2020 ont été présentés au Conseil général le 30 septembre 2020. A cette occasion, il a été expliqué que, dès le démarrage du projet et lors des discussions préliminaires avec les représentants de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) et le Service des monuments historiques, il est apparu qu'il convenait de mettre en œuvre une procédure qualifiée adaptée garantissant un aménagement attractif pour la population et les visiteurs de La Neuveville, une bonne intégration dans un site au patrimoine exceptionnel ainsi que de bonnes conditions pour de futurs investisseurs. Un processus d'élaboration de la vision directrice sous forme d'ateliers a été mené par la Municipalité et le bureau RWB avec l'appui de M. Pierre Feddersen. Un cahier des charges de la procédure a été validé par le Service des monuments historiques et des ateliers participatifs avec des experts issus des différents domaines touchés ont été organisés en février 2020. Sur la base du travail de ces ateliers, et après présentation du projet aux groupes d'intérêts et à la population, une planification directrice pour l'aménagement de la place du Marché et du secteur Gare a été finalisée. La stratégie définie pour la mise en œuvre de la vision directrice est présentée en parallèle au Législatif communal. Une demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'aménagement des espaces publics sera probablement soumise en début d'année 2021 au Conseil général.

Décompte final :

Domaine		Crédit approuvé	Décompte final	Différence
Crédit d'engagement global	CHF	150'000.00		
Bureau d'assistance au maître d'ouvrage	CHF		29'624.95	
Bureau d'urbanistes	CHF		67'851.00	

Ateliers	CHF		35'919.45	
Stratégie	CHF		13'570.20	
<b>TOTAL TTC</b>		150'000.00	146'965.60	- 3'034.40

Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 150'000.- TTC, n'accuse aucun dépassement. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève que c'est une première étape importante du projet.

**Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.**

**10. Crédit-cadre pluriannuel (2 ans) de CHF 520'416.-, pour l'assainissement des infrastructures de transformation et de transport de l'énergie électrique et du réseau de l'éclairage public, et délégation de la compétence au Conseil municipal de libérer les crédits concernant les objets particuliers – Décompte final : information (A. Binggeli)**

Message du Conseil municipal : « Le message présenté au Conseil général du 19 mars 2014 évoquait la nécessité d'entretenir et d'assainir les infrastructures de transport de l'énergie électrique afin de garantir un approvisionnement sûr et durable. Les travaux listés dans le crédit-cadre pluriannuel ont été exécutés sur une période plus longue que prévu, la cause principale étant un sérieux problème d'humidité dans la station souterraine « Vergers ». Ce problème sera réglé fin 2020 ou début 2021. Le propriétaire s'est engagé à assainir le mur est de la station. Station transformatrice Collonges : Les travaux ont été réalisés conformément à la planification technique et ont duré environ 14 mois. Tout était prêt pour accueillir le raccordement de la nouvelle école des Collonges en été 2016. Station transformatrice Vergers : Les travaux ont été réalisés conformément à la planification technique et ont duré 12 mois. La mise « hors d'eau » du local contenant la centrale électrique ont fait l'objet de très nombreuses discussions (d'échanges de courriels et de courriers) avec les propriétaires, un fonds d'investissement, puis avec le nouveau propriétaire (issu de la grande distribution). Les travaux d'assainissement ont été financés par les propriétaires successifs et se termineront ces prochaines semaines par l'isolation du mur est du local. Alimentation de l'armoire de distribution 4.09. Il s'agit du chantier que nous avons dû reporter en 2017-2018 en raison de la construction de l'école des Collonges, mais surtout lié à la construction d'un important immeuble en propriété par étages à l'Avenue des Collonges. Nous avons entièrement dû remanier le projet et au final le service de l'équipement s'est retrouvé gagnant au niveau économique de CHF 36'270.- TTC mais également techniquement. Distributeur d'énergie manifestations publiques : Travaux exécutés en 2015 conformément à la planification. La moins-value provient du câble d'alimentation qui était à disposition. Eclairage public : Les travaux de remplacement ont débuté en 2015 par le remplacement des luminaires au Chemin des Vignolans et au Sentier des Scouts. Les luminaires au Chemin de Beau-Site ont été remplacés en 2018. Décompte final :

Objets		Crédit approuvé TTC	Décompte final TTC	Différence
Station transformatrice Collonges	CHF	96'000.-	72'928.-	-23'072.-
Station transformatrice Vergers	CHF	190'300.-	108'040.-	-82'260.-
Alimentation de l'armoire de distribution 4.09	CHF	121'000.-	84'730.-	-36'270.-
Distributeur d'énergie manifestations publiques	CHF	37'000.-	21'698.-	-15'302.-
Eclairage public	CHF	76'116.-	65'916.-	-10'200.-
	CHF			
<b>TOTAL TTC</b>		520'416.-	353'312.-	-167'104.-

En complément, il s'agit de préciser que l'entier de la TVA a été récupéré (CHF 25'260.-). Grâce aux efforts du service, à la mutualisation des commandes, aux choix des tracés et périodes de réalisation, la différence entre le crédit initial et le décompte final représente une moins-value de CHF 167'104.- ou moins 32 %. Conclusion : Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement approuvé, d'un montant de CHF 520'416 TTC, n'accuse aucun dépassement. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

**Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.**

**11. Position CM et décision CG sur la motion PSN (A. Ehrensperger) « Favoriser l'avenir professionnel des jeunes Neuvevillois par un meilleur apprentissage linguistique » (I. Moeschler)**

---

Position du Conseil municipal : « Le Conseil municipal est conscient que l'apprentissage de l'allemand est indispensable à une bonne intégration au monde du travail et que la formation actuellement proposée n'est pas suffisante pour permettre à nos élèves d'évoluer facilement dans un cadre germanophone. La Ville de Bienne et celle de Berne l'ont déjà compris et ont mis sur pied des classes bilingues, depuis l'école enfantine déjà. Dans le premier cas, la mise en place de classes bilingues a été facilitée par le fait qu'à peu près tous les sites scolaires de la ville sont déjà bilingues dans la mesure où les classes francophones et germanophones se côtoient au sein du même bâtiment, bien qu'elles soient rattachées à des directions différentes. Quant à la Ville de Berne, elle a choisi de proposer pour la rentrée scolaire 2018/2019 d'ouvrir une école bilingue à tous les parents de la ville qui souhaitent pour leurs enfants un cursus bilingue de l'école enfantine à la 8H, en tant qu'expérience pédagogique pour le moment. La Ville de Bienne constate à satisfaction que le projet mis en place depuis maintenant 10 ans remporte un grand succès. Aucun des programmes d'allemand proposés jusqu'ici dans les écoles romandes, n'a pour le moment porté ses fruits et l'immersion semble la meilleure piste. A La Neuveville, très peu d'enseignants sont suffisamment bilingues pour dispenser un enseignement à la fois en allemand et en français. Ils sont engagés pour des durées indéterminées et la mise en place d'un enseignement bilingue impliquerait une totale réorganisation de l'école. Une autre piste, mentionnée dans la motion, serait de se tourner vers Douanne avec qui une collaboration pourrait être mise sur pied. Les possibilités existent donc et doivent être étudiées pour évaluer leur faisabilité. Le Conseil municipal constate que la demande de M. Ehrensperger revêt le caractère d'un postulat, car il s'agit d'étudier les différentes possibilités existantes, de voir ce qui peut être mis en place et à quelles conditions. En ce sens, l'Exécutif propose au motionnaire de modifier sa motion en postulat et, cas échéant, au Conseil général d'accepter le postulat. »

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : n'a rien à ajouter au message. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Ehrensperger, PSN : « Je n'ai pas d'opposition fondamentale par rapport à la transformation de ma motion en postulat et je comprends les difficultés spécifiques à notre commune. Je regrette un peu que cette transformation n'ait pas été proposée lors de la séance du 23 septembre 2020 et que le Conseil municipal n'ait pas pris contact avec la commune de Douanne afin de s'enquérir sur son intérêt à participer à ce projet. »

Mme S. Ohra, FOR : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cette motion ne demandait pas un enseignement bilingue à La Neuveville, mais faciliter l'apprentissage de la langue allemande. Il existe pourtant des solutions plus simples et faciles à implémenter pour faciliter l'apprentissage de l'allemand; comme s'approcher d'une commune alémanique voisine et faire un échange des profs de sport et de dessin, pour délivrer l'enseignement de ces deux objets en allemand? »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **avec 32 voix favorables et une abstention, le Conseil général constate la modification de cette motion en postulat et l'approuve.**

**12. Position CM et décision CG sur la motion FOR (S. Orha/M. Ram-Zellweger) « Activer les processus Cité de l'Energie et BEakom » (A. Binggeli)  
Position CM et décision CG sur la motion PSN (A. Ehrensperger) « Labélisation Cité de l'Energie » (A. Binggeli)**

---

Position du Conseil municipal : « *Le Conseil municipal se permet de faire un "package" avec ces deux interventions parlementaires, qui convergent toutes vers le même but : la création d'une stratégie énergétique et l'obtention du certificat « Cité de l'énergie ». Synthèse : La motion Forum demande la mise en place d'un plan directeur correspondant aux objectifs de la cité de l'énergie en vue d'en obtenir le certificat. La motion du Parti socialiste demande de publier un état des lieux, de préparer un plan de route pour obtenir le label cité de l'énergie et d'évaluer les ressources nécessaires pour y parvenir. En résumé, ces deux interventions soulignent ce que la commission de l'énergie a commencé à étudier lors de sa première séance de l'année qui a eu lieu, Covid oblige, au mois de juillet. Entre juillet et fin novembre, la commission de l'énergie s'est réunie cinq fois et elle a traité, entre autres, les sujets précités, de la manière suivante : mise en place d'un poste de délégué à l'énergie et de secrétariat qui a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 novembre 2020, mise en place d'une position au budget 2021 pour les frais des intervenants externes lors de l'accompagnement du processus menant au label "Cité de l'énergie", prise de contact directe avec les intervenants externes pour aiguiller la commission sur les démarches à prendre pour lancer le processus "Cité de l'énergie". Le ou la successeur/e de M. Alain Binggeli aura ainsi les bases pour continuer sur la lancée et concrétiser la définition et la mise en place des mesures dans le domaine de l'énergie, ainsi que de démarrer l'état des lieux en vue d'obtenir le label "Cité de l'énergie". Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil général d'approuver les deux motions de les considérer comme réalisées. Il se réjouit de participer au processus de labellisation lors de la prochaine législature. »*

M. A. Binggeli, conseiller municipal : informe que la commission de l'énergie s'est réunie à cinq reprises en 2020 et qu'elle a bien travaillé. Il ajoute qu'il y a une réorganisation du service de l'équipement avec la nomination au 1<sup>er</sup> décembre 2020 d'un délégué à l'énergie. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Ehrensperger, PSN : « *Je remercie le Conseil municipal et en particulier M. A. Binggeli pour sa prise de position dans laquelle il considère que les deux motions (celle du Parti socialiste neuvevillois et celle de Forum) sont réalisées. Puis-je en conclure que le Conseil municipal s'engage à obtenir le label Cité de l'Energie avant octobre 2022. Il est expressément demandé dans ma motion d'avoir une échéance réaliste d'après M. Attinger du bureau d'étude Planair, qui est venu conseiller la commission de l'énergie en octobre dernier. Une acceptation de cette échéance est, pour ma part, une condition pour que je réponde favorablement à la proposition du Conseil municipal. »*

M. A. Binggeli, conseiller municipal : indique que le Conseil municipal soutient cette démarche. Il ajoute que le bureau Planair avec qui il travaille pense que le délai de fin de l'année 2021 est possible. Il précise néanmoins qu'il ne connaît pas la position du prochain Conseil municipal.

Mme S. Orha, FOR : « *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens à remercier le travail accompli cette année par le responsable de la COMEN, Monsieur Alain Binggeli, et son secrétaire M. Jean-Claude Scherler. Le processus de l'étude de la certification ayant été mis en place, Forum se réjouit de voir les résultats de l'avancée de ce dossier. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 32 voix et une abstention, le Conseil général approuve ces deux motions, qui sont considérées comme réalisées.**

### **13. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (L. Longo) « Création d'une stratégie énergétique à moyen et long terme pour la Commune de La Neuveville » (A. Binggeli)**

---

Position du Conseil municipal : « *Le postulat du Parti libéral-radical demande d'étudier la mise en place d'une stratégie, de dégager des objectifs pragmatiques et concrets pour réaliser la stratégie de politique énergétique de la Commune. Cette année, la commission de l'énergie s'est réunie cinq fois à partir de début juillet et elle a traité, entre autres, les sujets précités, de la manière suivante : mise en place d'un poste de délégué à l'énergie et de secrétariat qui a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 novembre 2020, mise en place d'une position au budget 2021 pour les frais des intervenants externes lors de l'accompagnement du processus menant au label "Cité de l'énergie", prise de contact directe avec les intervenants externes pour aiguiller la commission sur les démarches à prendre pour lancer le processus "Cité de l'énergie". Le ou la successeur/e de M. Alain Binggeli aura ainsi les bases pour continuer sur la lancée et concrétiser la définition et la mise en place des mesures dans le domaine de l'énergie, ainsi que de démarrer l'état des lieux en vue d'obtenir le label "Cité de l'énergie". Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil général d'approuver le postulat et de le considérer comme réalisé. Il se réjouit de participer au processus de labellisation lors de la prochaine législature.* »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : informe que la position du Conseil municipal pour ce postulat va dans le même que pour les deux motions précédentes. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Longo, vice-président, PLR : n'a rien à ajouter. Il remercie M. A. Binggeli et souligne la bonne avancée de la commission de l'énergie en 2020.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

### **14. Rapport CM en réponse à la motion PSN (W. Lehmann) « Plan de gestion des déchets » (C. Ferrier)**

---

Rapport du Conseil municipal : « *Dans sa motion déposée le 25 septembre 2019 et acceptée par le Conseil général le 17 juin 2020, M. Willy Lehmann rappelle que l'organisation de la gestion des déchets doit respecter les principes de développement durable et d'économicité et que cette tâche est de la responsabilité des communes. Il demande au Conseil municipal d'élaborer un plan de gestion des déchets comprenant : les mesures visant une diminution quantitative des déchets ; l'organisation de la collecte des ordures ménagères et des autres déchets ; le concept de gestion de la déchetterie permettant une évaluation selon les critères de développement durable ; l'optimisation de la valorisation des déchets ; la durée de validité du plan. Les contrats pour la collecte et le transport des déchets urbains combustibles et des déchets verts ont été résiliés pour le 31 décembre 2021. Des appels d'offres (soumis aux marchés publics) pour ces deux mandats seront publiés au cours du 1er trimestre 2021. Les nouveaux contrats débuteront le 1er janvier 2022. Les principes de développement durable et du respect de l'environnement seront pris en compte dans les critères d'adjudication de ces mandats. Un mandat pour une analyse du système de gestion des déchets urbains a été donné à un bureau d'ingénieurs-conseils dans le domaine des déchets pour établir un état des lieux et proposer des pistes d'amélioration possibles. Il ressort du rapport établi par le bureau spécialisé que la situation de la déchetterie au centre de la Commune (Plateau de la Gare) est un atout. Cela favorise la mobilité douce en permettant aux citoyens de s'y rendre à pied ou à vélo d'autant plus que l'accès à l'intérieur est interdit aux voitures. Par contre, la taxation (au poids) des containers d'immeubles collectifs n'est pas un outil qui va dans le sens du développement durable puisque cela a tendance à augmenter la quantité de déchets par habitant par l'absence d'incitation directe au tri des déchets. Il s'agit là d'exemples concrets des points satisfaisants ou à améliorer. L'organisation de la déchetterie est également en cours et des offres ont été demandées à diverses entreprises concernant le transport et la valorisation des différents déchets récoltés à la déchetterie. Le but de ces démarches est une optimisation du nombre de transports en utilisant des bennes adaptées à la quantité de déchets collectés sur le site de La Neuveville. En conclusion, dès que tous les éléments encore à l'étude et sur le point d'être réglés auront trouvé les réponses adéquates, un plan de gestion des déchets clair, pour tous les types de déchets, pourra être établi et soumis aux autorités communales et à la population.* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

**Le Conseil général prend acte de ce rapport.**

**15. Rapport CM en réponse à la motion FOR (A. Guillaume) « Une amélioration de la sécurité autour des voies CFF » (C. Ferrier)**

---

Rapport du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 27 novembre 2019 et acceptée le 17 juin 2020 par le Conseil général, M. Alain Guillaume, au nom du parti Forum, demande au Conseil municipal d'entreprendre les démarches nécessaires pour améliorer la sécurité autour des voies CFF. Il rappelle que, chaque année, des personnes sont victimes d'accidents mortels sur les voies CFF. Il estime également qu'il manque une séparation physique entre les voies de chemin de fer et la déchetterie ou entre les voies et le parking de la place de la Gare, par exemple. Selon lui, les trains qui passent à grande vitesse à proximité de ces lieux publics représentent un danger pour les usagers. Le 10 janvier 2020, le service de la gestion du territoire a adressé un courrier aux CFF afin de connaître leur politique de sécurité concernant les zones à risques autour des voies de chemin de fer et des éventuelles interventions envisageables. Le 26 février 2020, les CFF ont répondu qu'ils n'avaient aucune obligation générale de clôturer les lignes ferroviaires, même lorsque celles-ci traversent des zones habitées. Conformément à la loi sur les chemins de fer (LCdF), les CFF sont responsables de la sécurité de l'exploitation ferroviaire, ce qui peut impliquer, dans des cas individuels, une obligation de clôturer si ce sont les CFF qui créent une situation dangereuse (par ex. construction d'une nouvelle voie à proximité d'un jardin d'enfants ou d'une école). En revanche, si la situation dangereuse est créée par un tiers (par ex. de nouvelles constructions ou de nouveaux aménagements le long des voies existantes), l'obligation d'assurer la sécurité de la situation incombe à celui qui cause le danger. Selon les CFF, dans certains cas, la pose de clôtures peut également rendre difficile les travaux d'entretien et allonger les temps d'intervention en cas de problème à l'exploitation ferroviaire. En cas de dommages liés à une clôture défectueuse, ils pourraient être tenus pour responsables. Dans ces contextes et dans l'esprit de l'égalité de traitement de toutes les communes, les CFF refusent de prendre en charge une partie des coûts relatifs à la pose de clôtures. Le service de la gestion du territoire a entamé des investigations en vue d'identifier les zones à risques le long des voies ferroviaires sur le territoire public neuvevillois. Depuis l'est de Chavannes jusqu'à la hauteur du portail autoroutier de la A5, le projet CFF prévoit la suppression des voies. Du nouveau portail ferroviaire jusqu'à Poudeille, le projet CFF va modifier la situation, notamment la hauteur des voies et la matérialisation des banquettes. Les travaux sont prévus de 2022 à 2027. Pour le tronçon depuis Poudeille jusqu'au chemin des Rives, les CFF vont réaliser en janvier 2021 des travaux de réfection des banquettes et de remplacement des lignes de contact (mâts et caténaires). Afin de ne pas engager inutilement du temps et de l'argent, il a été décidé que le service de la gestion du territoire réétudierait la situation du chemin des Rives et du prolongement de la barrière à St-Joux après les travaux de 2021 et, dans la mesure du possible, en coordination avec les CFF. Un réel danger a été identifié au sud-est de la parcelle communale no 1838 (depuis la déchetterie jusqu'à l'ancien quai de chargement). Actuellement aucune barrière ne sépare le domaine public des rails de chemin de fer. Afin de sécuriser cet endroit, un treillis de 1.20 m de hauteur sur une longueur d'environ 50 m devrait être mis en place. Pour des questions techniques (revêtement pavé sur la parcelle no 1838), il serait plus simple d'installer la barrière à la limite parcellaire, mais sur la parcelle no 881 appartenant aux CFF. Une demande a été soumise aux CFF et nous sommes dans l'attente de leur réponse. Pour le secteur depuis le bâtiment de l'ancienne gare jusqu'à la frontière neuchâteloise, aucun point dangereux n'a été identifié. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

**Le Conseil général prend acte de ce rapport.**

#### **16. Rapport CM en réponse à la motion PLR (M. Müller / L. Longo) « Tarif des amendes pour les bureaux de vote » (R. Matti)**

---

Rapport du Conseil municipal : « Comme annoncé dans la prise de position adressée au Conseil général le 17 juin 2020, le Conseil municipal a décidé de porter le tarif des amendes pour absences injustifiées au bureau de vote à CHF 300.- pour la première absence injustifiée et à CHF 500.- pour toute récidive. La base légale pour cette décision est contenue à l'article 56 du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la Commune municipale de La Neuveville. Les personnes qui seront amendées ne seront pas pour autant dispensées de leurs obligations légales. Elles devront remplir leurs obligations au bureau de vote et seront ainsi reconvoquées. »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au message.

**Le Conseil général prend acte de ce rapport.**

#### **17. Rapport CM en réponse à la motion FOR (A. Guillaume) « Un contournement du lac de Biemme par le sud » (C. Ferrier)**

---

Rapport du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 27 novembre 2019 et acceptée par le Conseil général le 17 juin 2020, M. Alain Guillaume, au nom du parti Forum, s'interroge sur la problématique du contournement de Biemme qui, depuis de nombreuses années, semble ne pas trouver de solution acceptable pour l'ensemble des Biennois. Il constate que la A5 construite dans les années 1970 défigure notre localité en coupant la ville du bord du lac. Il estime également que, même si une solution était trouvée pour le projet biennois, les automobilistes se retrouveraient sur une route limitée à 60km/h par secteurs et truffée de radars. Au début des années 1990, suite à une motion déposée au Grand Conseil, le Conseil-exécutif bernois avait répondu que l'approbation des plans survenue en 1965 était discutable car la façon d'évaluer les projets routiers avait évolué dès la fin des années 1970. Il était également relevé qu'un contournement souterrain de La Neuveville empiéterait sur le territoire du canton de Neuchâtel et que ce dernier devrait appuyer et encourager ce projet par ailleurs techniquement difficile à réaliser et très onéreux. La position de la Confédération était claire, elle aussi. Elle estimait qu'il convenait d'achever le réseau des routes nationales arrêté par les chambres fédérales avant de transformer des tronçons existants. Dans sa réponse, le Conseil-exécutif n'excluait cependant pas de reconsidérer la demande à long terme. Trente ans s'étant écoulés, le Conseil municipal a adressé un courrier à l'Office fédéral des routes (OFROU) demandant que la problématique de la A5 reliant Biemme au canton de Neuchâtel soit réétudiée. Il a également été demandé si le réexamen de ce tronçon, notamment la situation de La Neuveville, figurait dans la planification et si des projets prévoyant un contournement du lac de Biemme par le sud étaient actuellement à l'étude. Nous sommes dans l'attente de la réponse de l'OFROU. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

**Le Conseil général prend acte de ce rapport.**

#### **18. Rapport CM en réponse à la motion PSN (D. Bloch) « Utilisation des produits d'entretien naturels dans les locaux administratifs » (A. Kurth)**

---

Rapport du Conseil municipal : « En mars 2020, les concierges des locaux administratifs ont été informés des nouvelles pratiques concernant l'utilisation des produits de nettoyage. Tous les nouveaux produits achetés sont des produits naturels. Les stocks de produits non-naturels sont uniquement utilisés dans les locaux tels que la salle des Epancheurs ou des locaux dans lesquels aucun personnel administratif n'est en fonction. La qualité et le processus de nettoyage n'ont pas subi de modification majeure et, après une phase d'adaptation, tous les concierges semblent avoir intégré ce nouveau concept de nettoyage plus naturel. Le Conseil municipal propose d'accepter cette motion. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : informe que la Commune est en pleine transition avec de nouveaux produits et travaille maintenant avec les produits de nettoyage de la société Pam's. Ils sont garantis 100 % bio. Au niveau financier, il pense qu'une économie pourra être réalisée sur le long terme.

Mme D. Bloch, PSN : « Je remercie le Conseil municipal pour les changements opérés. Ils ne correspondent pas à la motion déposée, mais ils vont dans le bon sens et je peux m'y rallier, puisque la motion avait été transformée en postulat. Après l'évaluation de l'impact financier de l'utilisation des produits naturels et moins toxiques utilisés actuellement, si l'impact financier est défavorable, il s'agira d'évaluer l'efficacité et le potentiel d'économie possible de leur remplacement par des produits naturels "maison". »

**Le Conseil général prend acte de ce rapport.**

#### **19. Rapport CM en réponse à la motion FOR (J.-P. Latscha) « Zones 30 km/h » (C. Ferrier)**

M. L. Longo, vice-président, PLR : prend la direction des débats sous ce point, dès l'instant où le président va prendre part à la discussion.

Rapport du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 27 novembre 2019, M. Jean-Pierre Latscha, au nom du Forum neuvevillois, estime que, dans différents quartiers de la Commune, plusieurs priorités de droite posent problème par manque de visibilité. Il demande au Conseil municipal de prendre des mesures afin d'améliorer la situation actuelle et renforcer la sécurité des usagers. Comme indiqué dans la motion, deux endroits sont spécialement sensibles, à savoir, le débouché du chemin de la Blanche Eglise sur le chemin des Prés-Guëtins et celui du chemin de la Récille vers la même rue. Lors de l'introduction des zones 30 km/h sur le territoire de la Commune, une collaboration avec le canton avait eu lieu et il avait été discuté notamment d'introduire des signaux « STOP » aux deux carrefours cités ci-dessus. Cette alternative avait été ensuite refusée, le canton jugeant la situation conforme aux normes en vigueur (distances de visibilité...) et les mesures mises en place par la Commune adéquates. Il est encore à spécifier, qu'en principe, toutes les règles de priorité sont à supprimer à l'intérieur des zones 30 km/h. Le marquage, plus spécifiquement le rafraîchissement « des tulipes », est déjà prévu et exécuté annuellement par le service de la voirie dans le but d'améliorer la sécurité des usagers de la route. En date du 12 février 2020, une pétition signée par quelques habitants du secteur concerné a été envoyée à la Commune. Il est précisé que ceux-ci ont pris connaissance de la motion. Ils informent que la circulation s'est considérablement calmée et que la vitesse des véhicules a diminué. Il est également rappelé que le chemin des Prés-Guëtins est une rue résidentielle et non pas un axe de transit. La priorité de droite reste donc un pas dans la bonne direction selon les pétitionnaires. Ceci étant, le service de la gestion du territoire a déjà planifié la mise en place de quelques mesures permettant d'améliorer la sécurité et de rappeler l'application de la priorité de droite, comme : rajouter un marquage (« tulipe ») en haut du chemin de la Blanche Eglise ; répéter et rafraîchir à différents endroits le marquage « 30 km/h » au chemin des Prés-Guëtins ; procéder à des mesures de vitesse au chemin des Prés-Guëtins. En avril 2020, une vision locale a eu lieu avec le canton afin d'effectuer des analyses (par exemple contrôle de la distance de visibilité aux deux carrefours). Il en ressort que la situation actuelle ne pose pas de problème, aucun point dangereux n'a été constaté et n'implique de mesure supplémentaire au niveau de la circulation routière. Un projet de réfection complète du chemin des Prés-Guëtins a été inscrit au plan d'investissements pour les années 2022 à 2024. Dans ce cadre-là, une étude sera également réalisée pour la gestion de la circulation routière. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : informe qu'il a été interpellé par des habitants du chemin des Prés-Guëtins et qu'il y a encore des zones d'ombre à cet endroit. Il ajoute que c'est loin d'être parfait.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève qu'il travaille sur la zone 30 km/h sur tout le territoire en réalisant des contrôles de vitesse. Il indique que l'essentiel est en place.

Mme C. Féver, responsable de l'aménagement du territoire : ajoute que, suite aux contrôles de vitesse réalisés en octobre 2020, il y a deux endroits où la vitesse est encore dépassée, à savoir le bas de Ruveau et la rue Montagu. Des mesures supplémentaires vont être prises à ces deux endroits. Elle ajoute que les routes cantonales sont contrôlées par le canton et que des contrôles auront lieu début 2021.

**Le Conseil général prend acte de ce rapport.**

## **20. Rapport CM en réponse à la motion PLR (M. Burdet / A. Gorgé) « Cimetière » (A. Kurth)**

Rapport du Conseil municipal : « Lors de la séance du Conseil général du 18 mars 2020, le Parti libéral-radical déposait une motion « Cimetière ». En réponse à cette motion, vous avez trouvé une demande de crédit d'engagement de CHF 295'000.- à l'ordre du jour du Conseil général du 2 décembre 2020. Le Conseil général est invité à prendre acte de ce rapport. La motion est ainsi réalisée. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

M. M. Burdet, PLR : remercie le Conseil municipal ainsi que le chef de projet pour leur réaction rapide et la création d'un projet concret.

## **21. Interventions parlementaires et développements**

Aucune intervention parlementaire n'a été déposée.

## **22. Questions simples et traitement**

M. A. Schleppey, FOR : « Interpellé à plusieurs reprises cette année, parfois de manière acrimonieuse, par des citoyennes et citoyens neuvevillois concernant le manque total d'informations sur la suite qui devrait être donnée à l'horrible drame du port de La Neuveville, drame ayant conduit aux décès de deux femmes et d'une chienne. J'aimerais connaître, d'une part, la raison qui mène à une si longue attente sans le moindre renseignement officiel ou juridique en lien avec ce drame survenu le 15 mai 2017, il y aura donc bientôt quatre ans. D'autre part, quelle est la réponse correcte et précise à donner à toutes celles et tous ceux qui ne comprennent pas ce silence, cette aphasie de la part de nos autorités communales, cantonales ou juridiques à ce sujet ? »

M. R. Matti, maire : répond que la Commune n'est pas impliquée dans la procédure auprès du Ministère public. Il ne lui est donc pas possible de donner des renseignements car elle ne dispose d'aucune information. Il ajoute qu'il a eu un entretien téléphonique avec le procureur en charge de cette affaire qui lui a indiqué qu'il faut du temps pour tirer au clair cette affaire.

M. A. Schleppey / M. J.-P. Latscha, FOR : « Utilisé dans l'agriculture suisse depuis les années 1970, le fongicide chlorothalonil est interdit sur le territoire helvétique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, car reconnu comme potentiellement cancérigène. Mais en raison d'un processus de dégradation très lent dans l'eau souterraine, certains résidus de ce pesticide, les métabolites du chlorothalonil, sont encore décelés dans l'eau potable. Une analyse de l'eau du robinet dans quinze communes de Suisse romande a été menée cette année. Résultat : un quart des eaux de robinets analysées contiennent trop de chlorothalonil. Il a été découvert que certaines nappes phréatiques ainsi que divers cours d'eau ou même de lacs sont à l'origine du pompage et de la distribution d'eau contaminée. Connait-on l'état réel de notre eau potable ? Les analyses sont-elles prévues et quand ? »

M. L. Longo, vice-président, PLR : « Tout d'abord, merci pour votre question sur ce sujet d'actualité qui préoccupe la population et qui demande une mise en contexte. Le chlorothalonil est en effet un problème que rencontrent plusieurs distributeurs d'eau potable en Suisse romande. Depuis 2019, de nouvelles mesures sont disponibles concernant les produits de dégradation du chlorothalonil (métabolites). Auparavant, deux mesures de métabolites étaient effectuées, et aujourd'hui cinq. De ces mesures, le TLN surveille étroitement deux métabolites (R417888 et R471811). Toutes les informations relatives aux quantités présentes et aux mesures prises par le TLN sont disponibles sur le site Internet : [www.tln-aqua.ch](http://www.tln-aqua.ch). Néanmoins, pour répondre à la question, les valeurs moyennes publiées sont de 0.03 µg/l pour le métabolite R417888 et 0.32 µg/l pour le métabolite R471811. La limite de précaution maximale est située à 0.10 µg/l, ce qui équivaut à un carré de sucre dans une piscine olympique. Les conséquences des résidus de chlorothalonil dans l'eau de sont pas encore connues et démontrées par les médecins cantonaux. Pour avoir un danger direct avec ce taux de concentration (0.10 µg/l), il faudrait qu'un humain normalement constitué consomme 100 litres d'eau par jour. En conclusion, le TLN adhère à ce principe de précaution et de transparence. Il travaille en étroite collaboration avec le chimiste et le médecin cantonal concernant le suivi des mesures ponctuelles du chlorothalonil dans l'eau de La Neuveville. Nous comptons aussi sur l'avancée de la recherche (mélanges d'eau ou filtre efficace) pour trouver une solution à ce problème dans les deux

*prochaines années, selon le délai fixé par la Confédération. La principale mesure a déjà été prise en interdisant l'utilisation du chlorothalonil en décembre 2019. Et selon les autorités cantonales, l'eau de La Neuveville reste potable et propre à la consommation. »*

M. M. Burdet, PLR : *« Certaines enseignes lumineuses d'identification figurant sur des bâtiments industriels, bancaires ou autres restent enclenchées toutes les nuits, y compris le week-end. Ne serait-il pas judicieux d'imposer une mise hors tension de 23h00 à 05h00 afin de diminuer la pollution lumineuse et les inconvénients pour les habitants à proximité, l'effet marketing étant nul à ces heures-là ? »*

M. R. Matti, maire : informe que lors de nouvelles demandes d'installation d'enseignes lumineuses auprès du service de la gestion du territoire, il sera indiqué aux demandeurs d'éteindre leurs enseignes de 23h00 à 05h00. Pour les enseignes déjà en fonction, il sera pris contact dans le même sens avec les propriétaires.

### **23. Communications**

M. L. Longo, vice-président, PLR : rappelle aux conseillères et conseillers de signer la feuille relative aux versements des jetons de présence.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que, concernant la réhabilitation de la rive de St-Joux, tout est prêt, mais la commune n'a toujours pas de permis de construire car un citoyen neuvevillois bien connu est sur tous les dossiers communaux et bloque ce dossier.

M. R. Matti, maire : *« Pendant cette législature, le Conseil municipal a œuvré sur de nombreux projets, notamment en matière de gestion du territoire. Vous avez pu cependant constater que peu ont vu le jour et qu'un temps incroyablement long était nécessaire entre le moment de la conception du projet et sa réalisation. C'est le cas notamment pour : le réaménagement des places de la Gare et du Marché, la stabilisation de la rive à St-Joux, la construction d'un pumtrack à St-Joux et la construction d'une aire de stationnement au chemin des Prés-Guëtins (projet abandonné). Non seulement ces projets ont soulevé et, pour certains, soulèvent encore des problèmes de mise en conformité aux réglementations communales et cantonales, mais une procédure relativement longue est dès lors nécessaire à leur réalisation. Mais nous avons de surcroît la chance d'avoir un citoyen nonagénaire, qui veille à ce que ces procédures soient réexaminées par la Préfecture et ses autorités supérieures par des oppositions, dénonciations et recours quasiment systématiques. Ainsi, alors même que le projet des rives de St-Joux arrive à bout touchant, une nouvelle opposition de cette même personne a, par exemple, été déposée récemment. Ce citoyen, justicier auto-proclamé, et malgré le fait qu'il se fait régulièrement débouter, ne se décourage cependant pas et retarde, plus que faire se peut, les projets d'aménagement neuvevillois souhaités tant par les Conseils général que municipal. Le Conseil municipal regrette dès lors qu'un seul citoyen puisse retarder tous ces projets d'envergure, projets d'ailleurs soutenus par la majorité d'entre nous et la population, et en appelle à son bon sens pour que la prochaine législature puisse mener à bien en toute quiétude les projets qui sont dans l'intérêt de toutes les Neuvevilloises et tous les Neuvevillois. »*

M. A. Binggeli, conseiller municipal : *« Le début a été très difficile, le drame du lac a durement touché mon service, nous a bouleversés et a laissé des traces indélébiles. Toutes les installations proches du lac et celles qui sont à proximité des citoyens ont été re-contrôlées et certaines mises hors service (malgré le fait qu'elles respectaient les anciennes normes) et ensuite mises à jour pour éviter tout risque. Au niveau des projets, nous avons mené à bien la professionnalisation du service et son recentrage sur son métier de base, l'électricité de réseau. Nous finissons l'année avec un organigramme qui correspond à ce qu'on avait prévu ces deux dernières années. Les gros travaux d'assainissement des stations transformatrices d'un autre âge ont été entrepris pendant ces quatre ans, et pourront être terminés à l'horizon 2022, assurant un approvisionnement en électricité moderne et sécurisé à la commune. Les bâtiments des écoles utilisent à plus de 90% l'électricité produite sur site. Les têtes des lampadaires sont systématiquement remplacées par du LED, depuis peu par des lampes commandables à distance, un plan sur 3-4 ans est en cours pour les implanter sur tout le territoire, ce qui permettra de piloter l'éclairage par quartiers ou même par lampadaire, de baisser voire d'éteindre l'éclairage à certaines heures de la nuit. La première borne de recharge pour voitures électrique devrait être posée encore en décembre, un plan et un budget pour les prochaines est en place pour l'année prochaine. Le service de l'équipement a joué un rôle clé dans la dissolution du syndicat du télé-réseau « Syten » lors de laquelle nous avons racheté les fibres de notre réseau*

*multimédia pour en garder le contrôle sur toute la chaîne et ainsi en assurer la pérennité. Suite à ça nous avons réorganisé la maintenance du télé-réseau en partenariat avec Ello. Au niveau de la commission de l'énergie, les bases sont posées pour pouvoir démarrer le processus de certification "cité de l'énergie" dès le début 2021, avec les actions menées ces derniers 4 ans la commune est bien préparée et une grande partie des points nécessaires à l'obtention de la certification sont quasiment acquis. Une étude de sites possibles pour le chauffage à distance est en cours et les résultats seront disponibles en février, ce qui devrait permettre de prendre des décisions et aller de l'avant. Il y a de nombreux challenges à venir pour la commune avec l'arrivée de la libération du marché de l'électricité pour les privés, l'obligation de mettre en place ce qu'on appelle le « smart metering », les compteurs intelligents permettant le relevage à distance et un contrôle très fin de la consommation et de la distribution de l'énergie dans les quartiers, l'augmentation de toits solaires qui requièrent des renforcements du réseau pour arriver à absorber le surplus qui est réinjecté dans le réseau. Au niveau des énergies renouvelables, il y a encore quelques installations photovoltaïques à installer sur des bâtiments communaux et le très intéressant projet de centrale solaire sur le site de l'ancienne carrière, ainsi que le chauffage à distance. Ceci pour n'en citer que quelques-uns. D'aucuns pourraient dire qu'il ne s'est pas passé grand-chose, vu de l'intérieur c'est un tout autre constat. Voilà, sur ces quelques mots, je tiens à dire que j'ai eu la chance de faire partie d'un Conseil municipal qui a travaillé en harmonie et de manière constructive. Je souhaite bon vent aux élus de la prochaine législature, autant au municipal qu'au général, pour continuer à faire avancer la commune. »*

M. J.-P. Latscha, Président, FOR : revient sur la question de M. L. Longo posée à la dernière séance du Conseil général du 30 septembre 2020. Il semble que la réponse était incomplète. Il demande donc un complément à M. C. Ferrier concernant les panneaux de signalisation qui avait été installés vers la COOP, car M. Ferrier avait indiqué que la question serait posée au Canton. Il demande s'il a obtenu une réponse.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : il indique que les panneaux ont été retirés suite aux échanges avec le canton, il y a deux semaines. Il est actuellement en discussion avec le canton pour une solution de remplacement.

M. J.-P. Latscha, Président, FOR : revient sur la question de M. L. Longo posée sur l'ouverture des structures d'accueil durant les vacances scolaires à la séance du Conseil général du 30 septembre 2020 et souhaite savoir si Mme I. Moeschler peut y ajouter un complément.

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : relève que les démarches sont en cours et que le processus est long. La réponse sera donnée à la prochaine législature.

M. A. Olivieri, conseiller municipal : *« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le Maire, après 12 années passées en votre compagnie, je ne pouvais tirer ma révérence sans m'adresser une dernière fois à vous. Ces mots pour vous remercier de votre engagement, votre dévouement dans tout ce que nous avons entrepris ensemble. Beaucoup n'ont pas compté leurs heures passées dans l'ombre de leurs tâches, pour que la commune soit plus belle, plus accueillante et plus chaleureuse aussi, tant pour ses habitants que pour ses visiteurs. Je tiens ici à m'excuser sincèrement auprès de celles et ceux qui auraient été déçu-e-s par des erreurs que j'aurais commises. Je souhaite bonne chance aux nouveaux élus, qu'ils puissent éprouver autant voire plus de plaisir que j'ai pu en avoir durant toute cette période passée ensemble à œuvrer pour le rayonnement de La Neuveville. Dans l'attente et la joie de vous croiser au hasard des rencontres, je vous souhaite une très bonne fin d'année en bonne santé. Que cette année 2020 très particulière, faite de joies mais aussi de moments tristes et difficiles, nous rende plus forts pour accueillir 2021 à bras ouverts et vivre de nouvelles et positives expériences de vie. »*

M. R. Matti, maire : *« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous rassure tout de suite, je ne vais pas vous faire mon testament politique, ni énumérer ici les réussites et les échecs de douze années passées à la Mairie. Pendant ces douze années, j'ai vu passer un certain nombre d'élus-e-s au Conseil municipal comme au Conseil général. J'ai côtoyé de près beaucoup d'employés municipaux et j'ai répondu à des centaines de téléphones de citoyens qui avaient des préoccupations, des remarques ou des critiques, beaucoup plus rarement des félicitations ou des encouragements. Mais cela, c'est le lot de tout politicien et il ne faut pas s'en offusquer. L'année qui s'achève a sans doute été la plus difficile pour tout le monde. La mise en place des mesures Covid-19 a nécessité des heures d'investissement de la part des autorités et du personnel communal dans une ambiance quelque fois tendue à cause des absences forcées, des confinements de certains et des distanciations qui n'améliorent pas la communication. A cela se sont ajoutées toutes les annulations des manifestations*

*festives qui usuellement mettent du liant bienvenu dans les relations interpersonnelles. Que soient ici chaudement remercié-e-s toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, ont été associé-e-s à cet effort collectif de lutte contre cette pandémie. Que me restera-t-il donc de ces douze années passionnantes et parfois harassantes ? En gros, juste du plaisir, car, comme je suis un éternel optimiste, c'est ce que je veux retenir à l'heure de passer la main. Bien sûr, il y a eu le drame qui a marqué les esprits et les cœurs et, qui n'a toujours pas trouvé son épilogue, enfoncés que nous sommes dans une querelle d'avocats. Certains diront que c'est un scandale et je peux les comprendre. La justice est lente, très lente, parfois pour ceux qui sont directement et profondément concernés. Mais la justice cherche à rendre justice, pas à inventer des coupables pour parer au plus pressé ou satisfaire la rue. Faisons-lui confiance jusqu'au verdict final. Au rang des satisfactions, le travail collectif et collégial a permis quelques réalisations qui resteront pour longtemps : je veux citer ici l'école à journée continue, la nouvelle école primaire, mais aussi la modération du trafic en vieille ville ou encore la réhabilitation de St-Joux, qui est en cours. Cela, c'est le sommet apparent de l'iceberg, le fameux tiers que l'on voit alors que les deux autres tiers ne seront jamais connus du grand public, mais nécessitent un engagement et une disponibilité au moins aussi importante. Ce sont des petits détails qui préoccupent tel ou tel citoyen, des mots mal choisis par telle personne et qui en vexent une autre, une table qui fait problème au Faubourg. Bref, des rapports humains qu'il faut parfois recadrer afin de continuer à vivre en harmonie. Mon seul souci durant les trois législatures a toujours été de faire au mieux, sans distinction d'origine sociale, professionnelle ou politique, avec pour seul horizon le bien de l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens. Je n'y suis, certes, pas toujours parvenu, mais je peux vous assurer que j'ai toujours essayé au plus près du but que, d'entrée je m'étais fixé. La formule est éculée et employée à toutes les sauces, mais je n'en ai pas trouvée de meilleure : servir et disparaître. C'est ainsi que j'envisage mon avenir politique, tout en restant évidemment à disposition pour assurer une transition sans faille à la nouvelle équipe qui reprend en mains les destinées d'une ville dynamique, en bonne santé, une ville où bat mon cœur. Merci au Conseil municipal qui m'a épaulé dans ces tâches, merci au Conseil général qui nous a parfois aiguillonné et souvent soutenu. Bon vent à vous tous et mes meilleurs vœux pour vous et vos familles pour cette nouvelle année. J'aimerais ici, personnellement féliciter tous les élus pour cette nouvelle législature, aussi bien au Conseil municipal qu'au Conseil général et surtout à ma remplaçante à la Mairie, Mme Catherine Frioud Auchlin. En résumé, merci pour ces belles années et prenez soin de notre coin de pays. »*

M. L. Longo, vice-président, PLR : « Cher Roland, c'est avec émotion que la fraction du Parti libéral-radical prend congé de toi ce soir. Depuis ton élection le 21 décembre 2008, tu es devenu l'heureux Maire de La Neuveville et 12 ans plus tard l'heure est venue de céder ta place ; politique oblige. Lors de ta première élection, tu passes le premier tour avec comme adversaire Denise Bloch pour le PS, Jean-Pierre Verdon pour l'UDC et François Christen pour le parti Forum. Au final, tu es élu face au Parti Forum, une belle victoire avec le slogan final « Tutti Matti » scandé par ton Parti et tes proches. En 2012, deux candidats à la Mairie, un socialiste et toi un libéral-radical. Encore une victoire pour les couleurs de ton parti, le PLR. Par la suite, tu as aussi fait un tour au Grand Conseil bernois jusqu'en 2014. En 2016, une élection tacite te reconduit à la tête de la Mairie jusqu'à aujourd'hui ; 2020 l'année fatidique du Covid-19. Durant ces 12 années tu as su être au contact de la population. Le Tour de Romandie et le 700ème de La Neuveville ont fait rayonner notre cité du bout du Lac de Biemme loin à la ronde. Tu as aussi mené beaucoup de projets pour La Neuveville, et rien que de les citer nous arriverions à un discours de Jean-Pierre Latscha au Conseil général. Tu as toujours essayé de faire de ton mieux pour résoudre les problèmes de chacun de tes citoyens. Pour cela je souhaite rendre un hommage particulier à ton calepin et ton stylo toujours prêts à être dégainés à chaque doléance des habitants neuvevillois. Être Maire n'a pas toujours été une position facile au cours des législatures. Les critiques ont été fortes ces 12 années à la tête de la commune. Comme tu nous l'as si bien appris, « si tu veux plaire à tout le monde, ne fais pas de politique ». Malgré cela tu as trouvé le juste milieu pour faire avancer notre ville tout au long des années, et nous t'en sommes très reconnaissants ce soir. Tu as tenu bon avec le soutien de ton parti et du Conseil municipal. La Neuveville est aujourd'hui une perle du sud du Jura Bernois, un petit Riquewihr comme tu disais à l'époque. Mais derrière chaque grand homme se cache une femme, et toi tu as aussi ton soutien le plus fort : Milly. Sans elle, et tu nous le dis souvent, tu ne pourrais pas faire tous ce que tu fais aujourd'hui. Aussi à la fin de ses trois mandats d'élue, elle a été à tes côtés sans aucune faille tout au long de tes projets politiques et professionnels. Un grand merci pour votre engagement à vous deux ces 12 dernières années. Merci Roland, les libéraux-radicaux et La Neuveville peuvent être fiers de t'avoir eu à leurs côtés au fil des législatures et nous te souhaitons une belle continuation pour la suite. Donc voici 12 bouteilles de vin symbolisant tes 12 années de Mairie. »

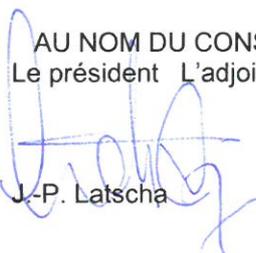
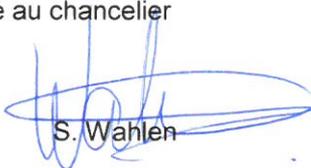
M. R. Matti, maire : remercie très sincèrement le Parti libéral-radical pour ce discours et le présent reçu.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : « Mesdames, Messieurs, c'est non sans une certaine émotion que je prends la parole ce soir pour la dernière fois en tant que Président du Conseil général, et également en tant que conseiller général de La Neuveville. Pour moi, tout a commencé il y a 20 ans, lors de ma première élection au Conseil général. 20 ans de règne PLR, avec d'abord Raymonde Bourquin, puis Roland Matti comme maire de La Neuveville. Peu d'entre vous le savent je crois, mais j'ai fait 20 ans car j'ai été également conseiller municipal pendant 1 année et demie, ce qui a remis les compteurs à zéro pour le Conseil général et a permis ma réélection à plusieurs reprises. J'ai en outre eu le plaisir de présider ce même conseil quatre fois, soit en 2005, 2009, 2017 et 2020. Aujourd'hui, à l'heure de vous dire au revoir, j'aimerais vous remercier. Vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée pendant toutes ces années, vous remercier pour nos échanges, parfois nourris, parfois musclés, mais toujours courtois, pour ces 20 années riches en projets et en réalisations. Je ne voudrais pas manquer de remercier également les membres du Conseil municipal et du Conseil général qui nous quittent ce soir, soit qu'elles ou ils nous quittent en raison de la fin de leur mandat ou de leur non-réélection. Ainsi va la vie, avec ses joies et ses peines... Certes, cette dernière année a réservé son lot de surprises et de désagréments. D'ailleurs nous siégeons aujourd'hui au Landeron en raison de la crise sanitaire, et qui sait ce qui risque encore de nous tomber sur le coin du nez ! Le week-end dernier, au chapitre des événements importants de l'année 2020, il y a eu l'élection à la mairie de Catherine Frioud Auchlin, présidente de Forum, mon parti, que je félicite chaleureusement. Je ne voudrais pas manquer de féliciter également Isabelle Moeschler pour le beau score obtenu. Je suis heureux de constater que Forum revient à la tête de la commune après 20 ans de PLR. Il aura sans doute fallu ces 20 années pour revenir là où bat notre cœur à tous ! En parlant de ces dernières élections, j'ai été parfois surpris par la tournure des événements et par le manque de courtoisie de certains, notamment sur les réseaux sociaux. Certes, il paraît qu'en période électorale, tout est permis, mais pas dans une petite bourgade comme la nôtre ! J'aurais aimé, pour ma part, plus de collégialité et de respect. Finalement nous y sommes arrivés et le résultat est à la hauteur de mes espérances. J'imagine qu'avec une mairie, un Conseil municipal et un Conseil général comme le nôtre, tout ira bien à l'avenir. Je me permets de féliciter ici encore une fois toutes les élues et tous les élus et leur souhaite le meilleur pour cette nouvelle législature. Que souffle enfin le vent nouveau tant annoncé ! D'ailleurs, même si je quitte la scène politique neuvevilloise, je ne quitte pas La Neuveville pour autant. Tant que je pourrai être assez vif d'esprit et alerte, je serai très vigilant quant à ce qui se passe et j'espère bien voir se réaliser toutes les promesses de campagne des différents partis et candidats. J'ai déjà mis tout le matériel de la campagne 2020 de côté. En effet, il faut constamment rester sur le qui-vive et remettre cent fois l'ouvrage sur le métier si nécessaire. Mais je crois que vous le savez aussi bien que moi. A l'heure de rendre la parole pour la dernière fois, je vous réitère mes remerciements les plus sincères et vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de belles fêtes de fin d'année. Que l'année nouvelle nous apporte à toutes et à tous ainsi qu'à notre belle cité santé et prospérité. Comme nous n'avons pas pu célébrer ce dernier conseil selon la formule établie par le traditionnel souper de fin d'année, nous avons trouvé, avec l'aide précieuse de mon vice-président, Luca Longo et celle de Monsieur le maire, une autre façon de vous remercier, en vous offrant quelques délices artisanaux de La Neuveville. »

M. L. Longo, vice-président, PLR : transmet les dates 2021 pour les séances du Conseil général. La séance constitutive aura lieu le 10 février 2021 et elles se poursuivront les 31 mars, 16 juin, 29 septembre et 1<sup>er</sup> décembre 2021.

La séance est levée à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président    L'adjointe au chancelier

 J.-P. Latscha     S. Wahlen